

CONVOCAZIONE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE D'AFRIC INDUSTRIES

Les actionnaires de la société AFRIC INDUSTRIES sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le Jeudi 18 Juin 2020 à 11h00** au siège de la Société ALUMINIUM DU MAROC à Tanger (Lot. 78, Allée 2, Zone Industrielle Mghogha, Route de Tétouan).

ORDRE DU JOUR :

- I. **Rapport de gestion du Conseil d'Administration,**
- II. **Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2019,**
- III. **Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95, et approbation de ces conventions,**
- IV. **Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2019 et quitus aux Administrateurs,**
- V. **Affectation du résultat,**
- VI. **Affectation des jetons de présence,**
- VII. **Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur,**
- VIII. **Renouvellement de mandat de Commissaire aux comptes,**
- IX. **Pouvoirs pour formalités légales,**
- X. **Questions diverses.**

Pour participer à cette Assemblée, les actionnaires devront justifier de l'immobilisation de leurs actions au porteur dans les caisses des établissements agréés avec un minimum de dix actions et cinq jours au moins avant la réunion.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes peuvent demander, au plus tard dans les dix jours qui suivent la publication de cet avis de convocation, l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Conformément à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, un projet de résolutions est joint à la présente convocation.

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Malika EL ALAMI

Texte des résolutions proposées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 18.06.2020

=====

Première résolution :

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31.12.2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et qui font ressortir un chiffre d'affaires de 43.072.279,08 dh HT et un bénéfice net de 7.262.260,78 dh.

L'Assemblée Générale donne en conséquence, aux Administrateurs en fonction, quitus entier pour l'exécution de leur mandat durant l'exercice 2019.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article 56 de la loi 17-95, approuve les conclusions dudit rapport.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale décide une distribution de dividendes comme suit :

- réserve légale au 31.12.2019 = 1.839.082,75 dh
(supérieure à 10% du capital)
- réserves réglementées non distribuables = 3.418.150,00 dh
cumulées au 31.12.2019
- report à nouveau au 31.12.2019 = 17.689.262,31 dh

- bénéfice de l'exercice 2019 (24,91 dh/action) = 7.262.260,78 dh

- distribution en 2020 de dividendes 2019 = 5.830.000,00 dh
(20 dh/action)
- report à nouveau après distribution = 19.121.523,09 dh
des dividendes 2019

Quatrième résolution :

La mise en paiement des dividendes aux actionnaires se fera le jeudi 17 septembre 2020, pour un détachement des coupons fixé à la date du mardi 8 septembre 2020.

Cinquième résolution :

Le Conseil d'Administration du 10.03.2020 avait décidé de coopter comme Nouvel Administrateur de la société, M. Abdeslam EL ALAMI, et ce en remplacement de l'Administrateur démissionnaire M. Mourad EL BIED.

L'Assemblée décide de ratifier ladite cooptation.

Le Conseil d'Administration de la société AFRIC INDUSTRIES est ainsi composé à partir du 10.03.2020 jusqu'à l'Assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice 2022, des Administrateurs suivants :

- Mme Malika EL ALAMI, comme Présidente du Conseil d'Administration,
- M. Sharif EL ALAMI, comme Administrateur,
- M. Abdeslam EL ALAMI, comme Administrateur,
- M. Taoufiq BOUZOUBAA, comme Administrateur,
- M. Mohammed KOUTIT, comme Administrateur,
- et la société ALUMINIUM DU MAROC SA, comme Administrateur représenté par M. Benoît Valdo Benjamin VAILLANT.

Les Actionnaires de la société remercient M. Mourad EL BIED et souhaitent la bienvenue à M. Abdeslam EL ALAMI.

Sixième résolution :

L'Assemblée décide d'affecter des jetons de présence aux Administrateurs à hauteur de 300.000,00 dh pour l'exercice 2020. La répartition de ce montant entre les Administrateurs, reste à la charge du Conseil d'Administration.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale décide de reconduire comme Co-Commissaire aux comptes : Cabinet A.SAAÏDI & ASSOCIES, sis à Casablanca, N°4, place Maréchal, immatriculé au registre de commerce de Casablanca sous le N°45395 et représenté par Mme. Bahaa SAAÏDI, pour un nouveau mandat de 3 années (exercice 2020, 2021 et 2022). Elle fixe sa rémunération annuelle à 80.000,00 dh HT.

Huitième résolution :

Compte tenu des circonstances induites par la pandémie Covid 19, l'Assemblée Générale constate que le chiffre d'affaires de la société a considérablement baissé à partir de mi-mars 2020. En effet, l'arrêt total de la majorité des chantiers de construction au Maroc a directement impacté les livraisons d'AFRIC INDUSTRIES en papiers abrasifs. Un repli significatif du chiffre d'affaires est à prévoir pour l'exercice 2020 comparé à 2019.

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale confère au porteur d'un exemplaire original ou d'une copie certifiée conforme du présent Procès-Verbal, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités prévues par la Loi.

Le Conseil d'Administration